



association
pour la voix
étudiante
au québec

CAHIER DE POSITIONS

MODIFIÉ LE 22 OCTOBRE 2017



TABLE DES MATIÈRES

	À propos	4
1.	Environnement et développement durable	5
2.	Féminismes, inclusion et diversité	5
	2.4. Affaires autochtones et colonialisme	6
	2.5. Féminismes	7
	2.6. Racisme	7
	2.7. Sexualité et identité de genre	8
	2.8. Capacitisme	8
	2.9. Migration	8
	2.10. Santé	8
	2.11. Religion	9
	2.12. Affaires linguistiques	9



association
pour la voix
étudiante
au québec

TABLE DES MATIÈRES

3.	Réalités régionales	10
4.	Justice sociale et fiscale	11
5.	Condition étudiante	12
	5.2. Frais de scolarité	12
	5.3. Stages non rémunérés	13
	5.4. Étudiant.es internationaux et hors Québec	13
	2.5. Conciliation famille-étude	14
	2.5. Recherche	14
6.	Gouvernance et financement des universités	15



association
pour la voix
étudiante
au québec

UNE VOIX INCLUSIVE POUR LE MOUVEMENT ÉTUDIANT

À PROPOS

L'AVEQ est une association étudiante nationale créée dans l'objectif d'alimenter et d'unir les voix des étudiant.es partout au Québec, ainsi que d'avoir une mobilisation et une représentation efficace des priorités étudiantes. L'association travaille avec une vision d'équité, de démocratie et de solidarité, et travaille à servir tous les étudiant.es, incluant particulièrement les plus petites associations, les associations régionales et les associations anglophones.

NOUS SUIVRE



AVEQ

aveq-nous.ca



1.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AVEQ reconnaît qu'il faut agir promptement afin de faire face à la crise environnementale actuelle. En ce sens, l'AVEQ s'engage à soutenir toute politique publique visant à assurer la pérennité des écosystèmes ainsi que le droit à un environnement sain pour les générations à venir.

- 1.1 Que l'AVEQ fasse la promotion d'une économie responsable au plan humain et environnemental;
- 1.2 Que l'AVEQ se prononce en faveur de tout effort entrepris pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles;
- 1.3 Que l'AVEQ se prononce contre le transport de pétrole ou de gaz par pipeline et par gazoduc;

2.

FÉMINISMES, INCLUSION ET DIVERSITÉ

L'AVEQ reconnaît que différents enjeux sociaux, politiques et économiques créent de différentes expériences marginalisées et intersectorielles pour les femmes et les personnes ne reconnaissant pas aux genres binaires présentant des barrières à plusieurs strates basées sur la race, le genre, la sexualité, la religion, l'ethnicité, etc., entre autres l'accès aux études supérieures.

- 2.1 Que l'AVEQ appuie la mise en place de programmes destinés à lutter contre les différentes formes de discrimination fondées notamment sur le colonialisme, le racisme, le sexisme, la transphobie, l'homophobie, l'ethnocentrisme le capacitisme ainsi que sur le classisme;
- 2.2 Que l'AVEQ appuie la mise en place de programmes d'accès à l'emploi destinés à favoriser la diversité dans le corps enseignant de niveau universitaire.
- 2.3 Que l'AVEQ appuie la mise en place de programmes de formation destinés à sensibiliser les étudiantes et étudiants ainsi que le personnel universitaire sur les enjeux du colonialisme, du racisme, du sexisme, de la transphobie, de l'homophobie, de l'ethnocentrisme, du capacitisme et le classisme ou leur convergence.



2.4

AFFAIRES AUTOCHTONES ET COLONIALISME

2.4.1 Que l'AVEQ demande au gouvernement de reconnaître que les nations canadienne et québécoise se sont bâties sur des territoires autochtones non cédés;

2.4.2 Que l'AVEQ exige des gouvernements provincial et fédéral qu'ils reconnaissent la souveraineté des nations autochtones et leur droit à l'autodétermination;

2.4.3 Que l'AVEQ exige du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse la Déclaration sur les droits des peuples autochtones;

2.4.4 Que l'AVEQ exige du gouvernement fédéral qu'il finance adéquatement le système d'éducation des populations des Premières nations;

2.4.5 Que l'AVEQ signifie son appui à tout mouvement autochtone luttant pour les droits et le respect des peuples autochtones;

2.4.6 Que l'AVEQ appuie la création ou la bonification des programmes d'études autochtones dans le système d'éducation québécois, et ce, en favorisant l'embauche de professeures et de professeurs autochtones;

2.4.7 Que l'AVEQ signifie son appui à tout mouvement autochtone luttant pour la souveraineté, la défense des terres, les droits et le respect des peuples autochtones;

2.4.8 Que l'AVEQ dénonce le fait que les femmes autochtones sont trois fois plus à risque de violence que les autres femmes et qu'elles soient surreprésentées parmi les femmes disparues et assassinées au Canada. En ce sens, que l'AVEQ exige du gouvernement fédéral qu'il mette en place des mesures pour régler cette crise;

2.4.9 Que l'AVEQ exige du gouvernement québécois qu'il modifie le cursus scolaire de l'ensemble du système scolaire du Québec du Québec afin d'augmenter la visibilité des autochtones et/ou d'inclure des cours d'études autochtones.

2.5

FÉMINISMES

2.5.1 Que l'AVEQ appuie les démarches féministes visant à contrer toute forme de violence sexuelle ou de misogynie.

2.5.2 Que l'AVEQ reconnaisse et affirme le besoin de défier et démanteler la culture du viol, laquelle est soutenue par la normalisation et la banalisation de la violence sexuelle et genrée à travers des pratiques et des idées omniprésentes, et crée et maintient des environnements non sécuritaires.

2.6.4 Que l'AVEQ respecte les perspectives et valorise la représentation des femmes et des personnes ne se conformant pas aux genres binaires qui sont racisées;

2.6.5 Que l'AVEQ habilite et donne visibilité aux femmes et aux personnes ne se conformant pas aux genres binaires qui sont racisées.

2.6.6 Que l'AVEQ dénonce l'islamophobie systémique qui persiste dans la société québécoise ainsi que les difficultés vécues par les communautés racisées en raison de cette islamophobie, notamment en matière d'accès à l'emploi, d'accès aux soins de santé, d'accès à l'éducation, de profilage par les corps policiers et de violence à caractère haineux.

2.6

RACISME

2.6.1 Que l'AVEQ s'oppose au racisme institutionnel, ainsi qu'à toutes autres formes de racisme qui se manifeste en conséquence dans la société;

2.6.2 Que l'AVEQ dénonce l'usage de profilage racial par les forces de l'ordre;

2.6.3 Que l'AVEQ s'oppose à la xénophobie, et œuvre à promouvoir un espace plus inclusif pour les personnes de toutes cultures, origines et religions;

2.6.7 Que des vêtements à connotation religieuse, y compris les différentes formes de hidjab, ne puissent être utilisés comme justification pour stigmatiser, persécuter, ostraciser les femmes qui choisissent de les porter, ni de perpétuer des violences physiques ou verbales à leur rencontre.



2.7

SEXUALITÉ ET IDENTITÉ DE GENRE

2.7.1 Que l'AVEQ appuie le droit d'utiliser, incluant dans le contexte universitaire, le nom et le genre avec lesquels une personne s'identifie, incluant des identités de genres non binaires.

2.7.2 Que l'AVEQ défend l'importance d'une éducation sur les enjeux concernant la sexualité et le consentement, et ce, dès le primaire.

2.8

CAPACITISME

2.8.1 Que l'AVEQ exige des universités et du gouvernement qu'ils se dotent d'un programme basé sur les principes de la conception universelle afin d'éliminer promptement les obstacles en matière d'accès aux ressources et établissements publics.

2.9

MIGRATION

2.9.1 Que l'AVEQ exige du gouvernement fédéral qu'il ne s'oppose pas au voyage des réfugiées et des réfugiés vers le Canada.

2.10

SANTÉ

2.10.1 Que l'AVEQ exige du gouvernement provincial qu'il maintienne le principe d'universalité des soins de santé et qu'il garantisse leur gratuité pour tous et toutes;

2.10.2 Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il bonifie l'accès à des ressources en santé mentale auprès de la population étudiante;

2.10.3 Que l'AVEQ reconnaisse la diversité des approches qui peuvent aider les étudiantes et étudiants éprouvant des problèmes de santé mentale;

2.10.4 Que l'AVEQ s'oppose à la pathologisation d'identité de genre, notamment dans le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux;

2.10.5 Que l'AVEQ s'oppose à toute forme de discrimination basée sur le statut médical, incluant la séropositivité;



association
pour la voix
étudiante
au québec

2.11

RELIGION

2.11.1 Que l'AVEQ s'oppose à toute forme de discrimination basée sur l'appartenance religieuse.

2.12

AFFAIRES LINGUISTIQUES

2.12.1 Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il favorise la consolidation de la maîtrise de la langue française dans le milieu de l'éducation postsecondaire;

2.12.2 Que l'AVEQ exige du gouvernement du Québec qu'il facilite la création de périodiques scientifiques de langue française, que ce soit en appuyant les initiatives québécoises ou en collaborant avec divers partenaires au niveau international, telle que l'Agence universitaire de la Francophonie;

2.12.3 Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il se dote d'une politique linguistique pour promouvoir la langue française dans la recherche (enseignement, diffusion des résultats, communications, etc.) ainsi qu'une politique de francisation en milieu universitaire et collégial;

2.12.4 Que l'AVEQ appuie les demandes des autochtones du Québec à recevoir l'enseignement dans leur langue.



3.

RÉALITÉS RÉGIONALES

3.1 Que l'AVEQ demande au gouvernement de laisser une plus grande latitude décisionnelle aux régions administratives dans les sphères économiques et socioculturelles;

3.2 Que l'AVEQ demande au gouvernement d'établir une table de concertation citoyenne dans chaque région administrative afin de débattre efficacement sur des enjeux sociétaux. Le gouvernement devra tenir compte des recommandations faites par les citoyennes et des citoyens;

3.3 Que l'AVEQ demande au gouvernement d'investir dans le développement de nouvelles technologies en régions afin d'y favoriser l'accès à la population;

3.4 Que l'AVEQ défende la spécificité du réseau de l'Université du Québec quant à sa mission particulière d'accessibilité géographique et de développement régional;

3.5 Que le gouvernement québécois reconnaisse l'apport particulier des universités de région pour le développement culturel, économique et social des régions.



4.

JUSTICE SOCIALE ET FISCALE

- 4.1** Que l'AVEQ exige des gouvernements qu'il hausse la contribution fiscale des institutions financières, notamment par le retour de la taxe sur le capital;
- 4.2** Que l'AVEQ exige des gouvernements fédéral et provincial qu'ils révisent et renforcent la législation et qu'ils imposent des sanctions aux contrevenantes et aux contrevenants, afin de lutter contre l'évasion fiscale;
- 4.3** Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il augmente les redevances des entreprises qui exploitent les ressources naturelles du Québec;
- 4.4** Que l'AVEQ s'oppose à une baisse des impôts ou à une réduction de la dette au provincial et au fédéral tant qu'un réinvestissement dans les services publics, notamment en éducation, n'aura pas été effectué par les gouvernements;
- 4.5** Que l'AVEQ s'oppose aux coupes budgétaires faites dans le secteur public, plus particulièrement dans le secteur de l'éducation et des services sociaux, et revendique un réinvestissement massif, public et immédiat;
- 4.6** Que l'AVEQ considère les coupures dans les programmes sociaux et culturels ainsi que dans le secteur public comme des mesures d'austérité et que l'AVEQ s'oppose à toute mesure d'austérité;
- 4.7** Que l'AVEQ exige des gouvernements fédéral et provincial qu'ils abolissent les conventions fiscales avec les paradis fiscaux.
- 4.8** Que l'AVEQ appuie l'augmentation du salaire minimum viable au Québec à 15 \$ de l'heure et son indexation au coût de la vie pour tous les travailleuses et travailleurs du Québec, peu importe leur statut migratoire, leur horaire, leur lieu de résidence ou leur type d'emploi.



5.

CONDITION ÉTUDIANTE

5.1 Que l'AVEQ s'oppose à l'encadrement du droit de grève étudiante.

5.2

FRAIS DE SCOLARITÉ

5.2.1 Que l'AVEQ milite pour la réduction des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire balisée.

5.2.2 Que l'AVEQ est en faveur de supprimer les frais institutionnels obligatoires et que ces frais soient remplacés par un financement public adéquat.

5.2.3 Que l'AVEQ prône une amélioration substantielle du programme de l'Aide financière aux études, tout en favorisant une meilleure accessibilité aux études;

5.2.4 Que l'AVEQ s'oppose à une différenciation des frais de scolarité (parce qu'elle accentuerait la concurrence et la hiérarchisation entre les universités);

5.2.5 Que l'AVEQ s'oppose à l'existence des programmes d'enseignement postsecondaire autofinancés au Québec qui ne se soumettraient pas aux règles du Ministère de l'Éducation quant aux frais de scolarité;

5.2.6 Que l'AVEQ se positionne contre la modulation des frais de scolarité en fonction du programme d'étude;

5.2.7 Que l'AVEQ s'oppose à l'instauration du remboursement proportionnel au revenu et de l'impôt postuniversitaire;

5.2.8 Que l'AVEQ s'oppose à une déréglementation des frais de scolarité (parce qu'elle est susceptible de créer un système d'éducation postsecondaire à deux vitesses et d'entraîner la disparition de certains programmes moins payants et moins rentables pour les universités).



5.3

STAGES NON RÉMUNÉRÉS

5.3.1 Que l'AVEQ soit en faveur de la rémunération tous les stages.

5.4

ÉTUDIANT.ES INTERNATIONAUX ET HORS QUÉBEC

5.4.1 Que l'AVEQ défende les étudiantes et les étudiants internationaux dans leur lutte pour l'accessibilité aux études supérieures et dénonce toute augmentation des frais de scolarité chez les étudiantes et les étudiants internationaux;

5.4.2 Que l'AVEQ exige du gouvernement québécois qu'il accorde aux étudiantes et aux étudiants internationaux des incitatifs financiers et académiques afin de favoriser leur recrutement et leur immigration en région;

5.4.3 Que l'AVEQ se positionne contre l'augmentation des frais différés des étudiantes et étudiants internationaux et hors Québec;

5.4.4 Que l'AVEQ se positionne contre toute dérèglementation des frais de scolarité des étudiantes et des étudiants étrangers et hors Québec;



5.5

CONCILIATION FAMILLE-ÉTUDE

- 5.5.1** Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il bonifie l'offre de programmes sociaux facilitant l'accès à l'éducation des parents-étudiants;
- 5.5.2** Que l'AVEQ mette de l'avant la reconnaissance du statut d'étudiante ou d'étudiant à temps plein aux parents-étudiants inscrits à temps partiel afin que celles-ci et ceux-ci puissent être éligibles aux mêmes avantages;
- 5.5.3** Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il crée un régime de congé parental pour parents-étudiants;
- 5.5.4** Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il donne la priorité aux parents-étudiants dans l'octroi de places en Centres de la petite enfance (CPE) lorsque ces places se trouvent à proximité de leur établissement d'éducation;
- 5.5.5** Que l'AVEQ encourage le développement des services de garde adaptés pour les parents-étudiants de même que des résidences familiales sur les campus.

5.6

RECHERCHE

- 5.6.1** Que l'AVEQ appuie l'implantation de politiques garantissant de hauts standards en terme de transparence et d'éthique en ce qui a trait à la recherche financée ou effectuée en collaboration avec des partenaires externes dont les forces militaires;
- 5.6.2** Que l'AVEQ revendique la modification de la grille de financement des universités afin de pallier au sous-financement de celles-ci;
- 5.6.3** Que l'AVEQ milite pour que l'un des principaux mandats des fonds de recherche québécois soit de préserver et promouvoir le développement de la recherche fondamentale;
- 5.6.4** Que l'AVEQ milite pour un investissement supplémentaire dans la recherche et l'innovation par une majoration équitable des Fonds de recherche québécois;
- 5.6.5** Que l'AVEQ défende la reconnaissance de la propriété intellectuelle étudiante en recherche.
- 5.6.6** Que l'AVEQ exige du gouvernement fédéral une augmentation des transferts fédéraux en éducation postsecondaire.



association
pour la voix
étudiante
au québec

6.

GOVERNANCE ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

6.1 Que l'AVEQ exige du gouvernement qu'il mette sur pied un programme de financement pour renforcer les capacités de recherche des universités en région;

6.2 Que l'AVEQ défende l'idée d'une formule de financement adaptée pour les universités en région.